



Vivre la « Liturgie des Heures »

Samedi 30 et dimanche 31 mars 2019

Samedi 30 mars

- 16 h 00 : Vidéos sur les vocations consacrées (*Maison paroissiale*)
- 17 h 00 : Sacrement de Réconciliation (*Église Saint Éloi*)
- 18 h 00 : Vêpres (*Église Saint Éloi*)
- 18 h 30 : Repas (*Maison paroissiale*)
- 20 h 00 : Complies (*Église Saint Éloi*)
- 20 h 15 : Adoration (*Église Saint Éloi*)

Dimanche 31 mars

- 9 h 00 : Laudes (*Église Saint Éloi*)
- 9 h 30 : Petit déjeuner (*Maison paroissiale*)
- 10 h 30 : Rendez-vous à l'église pour la messe des familles
- 12 h 00 : Office du milieu du jour (*Maison paroissiale*)
- 12 h 15 : Repas partagé avec ce que chacun apporte (*Maison paroissiale*)

La Liturgie des Heures

La Liturgie des Heures (ou Office divin) est une réponse de l'Église à l'invitation du Christ : « *Priez sans cesse* » (1 Th 5, 17). Cette prière, répartie tout au long de la journée rythme celle-ci. Elle est, d'une certaine manière, la prière de Jésus lui-même qui s'exprime par les membres de son Corps qu'est l'Église.

Cette prière vient d'un héritage du peuple juif qui montait au Temple de Jérusalem plusieurs fois par jour, « *le soir, le matin, le midi* » (Ps 55), ou priait à la maison à ces mêmes moments. Elle se nourrit pour une large part de l'Écriture Sainte.

Les temps considérés comme les plus importants pour la prière sont l'heure du matin (Laudes) et celle du soir (Vêpres). Ces liturgies du matin et du soir atteignent leur sommet dans les chants d'action de grâces pour le mystère du salut que sont les cantiques évangéliques de Zacharie (*Benedictus* – Lc 1, 68-79) le matin et de Marie (*Magnificat* – Lc 1, 46-55) le soir.

Outre ces heures principales, s'ajoutent aussi les "petites heures" : l'Office du Milieu du jour et les Complies (avant le repos de la nuit). De plus, un Office des Lectures peut prendre place à différents moments de la journée. Il comporte la lecture, dans la prière, d'un long passage de l'Écriture et d'un texte spirituel. Il peut aussi être célébré la veille au soir, ou dans la nuit.

La prière des Heures est une obligation pour les prêtres et les diacres. Le Concile Vatican II a souhaité qu'elle devienne aussi la prière non seulement des religieux et religieuses mais aussi de tous les fidèles laïcs.

Nous avons donc souhaité la proposer à tous ceux qui le souhaitent (voir programme au verso).